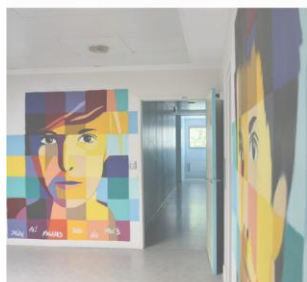


La protection judiciaire de la jeunesse vous ouvre ses portes

ZOOM SUR L'INSERTION DES MINEURS EN
CONFLIT AVEC LA LOI

18 OCTOBRE 2018



Retrouvez-nous sur :
justice.gouv.fr

Sommaire

01

- 2 L'OPPORTUNITE DE DECOUVRIR LE TRAVAIL EDUCATIF MENE PAR LES PROFESSIONNELS DE LA PJJ

02

- 3 ZOOM SUR L'INSERTION DES MINEURS EN CONFLIT AVEC LA LOI

03

- 5 LISTE DES STRUCTURES OUVERTES PAR DEPARTEMENT

04

- 10 DES PRISES EN CHARGE DIVERSIFIEES

05

- 13 LE DROIT A L'IMAGE DES MINEURS PRIS EN CHARGE PAR LA PJJ

01

L'opportunité de découvrir le travail éducatif mené par les professionnels de la PJJ

Comme chaque année, la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) ouvre exceptionnellement les portes de ses établissements toute la journée du 18 octobre et dans toute la France : découverte des structures, échanges avec les professionnels et les jeunes.

Partenaires associatifs et institutionnels, parlementaires, élus locaux, responsables des services de l'Etat, juges des enfants, avocats, magistrats, parquetiers mineurs, journalistes, riverains, pourront rencontrer les jeunes pris en charge par la protection judiciaire de la jeunesse et leurs équipes éducatives.

Par ailleurs, cette année, la protection judiciaire de la jeunesse a souhaité convier aussi les entreprises locales, consciente qu'une meilleure connaissance mutuelle favorisera les opportunités de partenariats, au bénéfice de l'insertion des jeunes en difficultés.

Cette journée est l'occasion de découvrir le travail éducatif mené par les professionnels de la protection judiciaire de la jeunesse auprès des jeunes en conflit avec la loi.



Service territorial éducatif d'insertion de Créteil
© Caroline Montagné/MJ/DICOM, 2012

02

Zoom sur l'insertion des mineurs en conflit avec la loi

La question de l'accès à l'emploi constitue pour les jeunes, un facteur clé de la sortie des parcours de délinquance. Ainsi, la PJJ, au travers des différentes structures et événements mentionnés ci-dessous, contribue à l'insertion des mineurs en conflit avec la loi.

Coordination de l'ensemble des professionnels pour travailler sur l'insertion au quotidien

Dans l'ensemble des structures, les acteurs se coordonnent et travaillent avec le jeune sur la construction d'un projet scolaire et professionnel. Titres professionnels, stages, apprentissages : le but est de guider les jeunes vers une insertion socio-professionnelle durable dans les dispositifs de droit commun.

L'insertion par la cuisine : les restaurants d'application

24 au total et ouverts au public, ils forment les jeunes aux métiers de l'hôtellerie/restauration. Cela permet à certains d'entre eux de poursuivre en bac pro, en CAP dans la même branche, voire de décrocher un emploi. Retrouvez la liste des restaurants [ici](#).

Unité éducative d'activités de jour

Les UEAJ proposent toute sorte d'activités scolaires, pédagogiques, professionnelles (jardinage, informatique, sculpture, mécanique, production de jus de fruits, préparation au B2i, code de la route, formation premiers secours ...). Ces activités ont pour but d'aider les jeunes à trouver un stage, un apprentissage, un emploi ou à acquérir des titres scolaires et professionnels.



Parcours du goût
© Delphine Holstein, Toulouse, 2018

L'insertion au cœur du dispositif CEF « nouvelle génération »

L'accompagnement des mineurs sera renforcé en fin de placement et au moment de la sortie du CEF, grâce à une ouverture progressive sur l'extérieur : retour en famille, logement autonome, reprise d'une scolarité ou d'une formation ou d'un emploi.

Par ailleurs, les CEF disposent d'un accompagnement pluridisciplinaire avec, notamment, un professeur de l'éducation nationale mis à disposition.

Des grands événements nationaux

La PJJ accorde une importance particulière à la mobilisation des professionnels et des jeunes sous mandat judiciaire par des activités collectives et fédératrices.

Elle porte aujourd'hui plusieurs grands événements autour du sport, de la culture ou de la gastronomie qui ont pour objectif de promouvoir la citoyenneté, la solidarité, le courage, le dépassement de soi, le respect de soi et des autres, notions essentielles et indispensables à la construction de l'individu et du citoyen.

Organisés par les équipes éducatives des régions, et avec le soutien de partenaires associatifs et institutionnels solides, ces événements permettent de valoriser les compétences et les savoirs des jeunes pour lesquels des parcours souvent difficiles les empêchent de construire un projet.

Ces manifestations sont donc des supports éducatifs qui visent avant tout à conduire vers l'insertion sociale et professionnelle durable.



Activité rugby, Challenge Michelet
© Patrice Dorizon, Rennes, 2018

Liste des structures ouvertes par département

La PJJ dispose d'un large panel de réponses judiciaires, proportionnelles à la gravité des actes de délinquance commis et adaptées à la personnalité du mineur.

TYPE DE STRUCTURE	ADRESSE	CODE POSTAL	COMMUNE	INTER-REGIONS PJJ
SERVICE TERRITORIAL DE MILIEU OUVERT D'ARRAS	51, CITADELLE D'ARRAS- QUARTIER DES TROIS PARALLELES	62000	ARRAS	GRAND NORD
UEHC DE SAINT MARTIN BOULOGNE	85-87, ROUTE DE CALAIS	62280	SAINT MARTIN BOULOGNE	
CEF DE LAON	35 RUE MARGUERITE CLERBOUT	02004	LAON	
UEHC D'AMIENS	203, CHAUSSEE JULES FERRY	80000	AMIENS	
UEAJ DE DUNKERQUE	32/34, RUE LOUIS VANRAËT	59240	DUNKERQUE	
UEMO DE BOIS BLANCS	113, RUE MAX DORMOY	59000	LILLE	
UEMO DE COMPIEGNE	8-10, RUE PARMENTIER- RESIDENCE PARMENTIER	60 200	COMPIEGNE	
ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DES ENFANTS DES ADOLESCENTS DE L'OISE	POLE EDUCATIF JUDICIAIRE ADSEAO - 2 RUE WITTEN - Z.A LES CHAMPS DOLENTS	60 000	BEAUVAIS	
SERVICE D'INTERVENTION SPECIALISEE D'ACTION EDUCATIVE (GROUPE SOS)	8 PLACE DE L'ANCIEN HOPITAL	60 200	COMPIEGNE	
UEMO PARIS BASTILLE	14 RUE FROMENT	75011	PARIS	ILE DE FRANCE/ OUTRE MER
UEMO PARIS CHEMIN VERT	14 RUE FROMENT	75011	PARIS	
UEAJ DE CHELLES	41 CHEMIN DU VIEUX MOULIN	77500	CHELLES	
STEMO NORD YVELINES / UEMO DE POISSY	2, RUE CHARLES-EDOUARD JEANNERET	78300	POISSY	
STEMO NORD YVELINES / UEMO DE MANTES	21, AVENUE VICTOR HUGO	78200	MANTES-LA-JOLIE	
CEF DE BURES ET UEAJ DE BURES	2 A 14 CHEMIN DE GRIVERY	91440	BURES-SUR-YVETTE	
CEF DE SAVIGNY / UEAJ DE SAVIGNY	RUE DES PALOMBES	91600	SAVIGNY SUR ORGE	

UEAJ LEVALLOIS PERRET	12/14 RUE DE LORRAINE	92300	LEVALLOIS PERRET	ILE DE FRANCE/ OUTRE MER
UECEF EPINAY SUR SEINE	108, AVENUE JEAN JAURES	93800	EPINAY-SUR-SEINE	
ATELIER IMPRIMERIE « EPIGRAPH »	18, RUE ALFRED DE MUSSET	93800	EPINAY-SUR-SEINE	
UEAJ DE CRETEIL	71 RUE DE BRIE	94000	CRETEIL	
UEAJ DU PERREUX	29-33 RUE DE METZ	94170	LE PERREUX SUR MARNE	
CEF DE SAINT-BRICE-SOUS- FORET	12, RUE EDITH WHARTON	95350	SAINT-BRICE- SOUS-FORET	
UEAJ DU LAMENTIN	LIEU DIT CRANE	97129	LE LAMENTIN	
UEAJ DE FORT-DE-FRANCE	IMMEUBLE ANTARES MANGOT VULCIN	97 232	LE LAMENTIN	
STEMO CAYENNE	BLD NELSON MANDELA	97300	CAYENNE	
UEAJ DE SAINTE CLOTILDE	32 RUE PITEL	97490	SAINTE CLOTILDE	
UEAJ MAMOUDZOU ET EPE DAGO (SAH MLEZI MAORE)	ZONE INDUSTRIELLE DE KAWENI	97600	MAMOUDZOU	
POINT D'ACCUEIL PAPEARI	CJA DE TEVA I UTA	98727	PAPEARI	
CEF DE SAINTE GAUBURGE	LE NUISEMENT	61370	SAINTE-GAUBURGE	GRAND OUEST
L'ATELIER PEDAGOGIQUE METIERS DE BOUCHE UEAJ HEROUILLE SAINT-CLAIR / ECOLE DE LA DEUXIEME CHANCE - INAUGURATION	717, QUARTIER GRANDE DELLE - SITE BOISROBERT	14200	HEROUILLE SAINT CLAIR	
CEF ST DENIS LE THIBOULT	HAMEAU DES VENTES	76116	ST DENIS LE THIBOULT	
UEHC GRAVIGNY	116, AVENUE ARISTIDE BRIAND	27930	GRAVIGNY	
STEMO RENNES	5 RUE LOUIS JACQUES DAGUERRE	35 136	SAINTE-JACQUES DE LA LANDE	
UEMO GUINGAMP	3 PLACE DU CHAMP AU ROY	22 200	GUINGAMP	
UEAJ SITE DE LORIENT	13 RUE ANTOINE SAINT EXUPERY	56 100	LORIENT	
UEMO BREST	RUE DU PROFESSEUR COULONJOU	29 000	BREST	
CENTRE EDUCATIF TREMEAC	3 BOULEVARD JOUHAUX	44184	NANTES	
STEMO LA ROCHE-SUR-YON / SAINT-NAZAIRE	UEMO LA ROCHE-SUR- YON 16, IMPASSE GASTON CHAVATTE - ZA L'HORBETOUX	85000	LA ROCHE-SUR- YON	
DISPOSITIF PARTENARIAL D'INSERTION. SITE DE CUSSONNEAU	32 RUE JOSEPH CUSSONNEAU 49000 ANGERS 02 41 43 98 38	49800	TRELAZE	

STEMOI BLOIS / UEMO BLOIS / UEAJ VAL DE LOIRE SITE DE BLOIS	1 AVENUE DE LA BUTTE	41000	BLOIS	GRAND CENTRE
UEAJ SAINT JEAN LE BLANC	642 RUE PAUL HEROULT	45650	SAINT JEAN LE BLANC	
UEMO DE DREUX	88 RUE SAINT MARTIN	28100	DREUX	
UEAJ NEVERS	2 RUE MOLIERE	58000	NEVERS	
CEF DE CHATILLON-SUR-SEINE	3. RUE DES CORDELIERS	21400	CHATILLON-SUR-SEINE	
UEMO LE CREUSOT	19, RUE D'AIGUEBELLE	71200	LE CREUSOT	
CER L'ETANG VERGY	CHEMIN DE MOULINS DE CHOISEAU	21220	L'ETANG VERGY	
STEMOI NORD FRANCHE-COMTE / UEAJ DE L'AIRE URBAINE	10 RUE DES NOZ	90000	DANJOUTIN	
STEMO SUD FRANCHE-COMTE / UEMO JURA (LONS)	160 RUE GEORGES TROUILLOT	39000	LONS LE SAUNIER	
EPEI BESANÇON / UEAJ BESANÇON	7 RUE THOMAS EDISON	25000	BESANÇON	
CE LA GRANGE LA DAME ACCUEIL DE JOUR	6 RUE DU BOIS LA DAME	25200	MONTBELIARD	
CEP SAINT JOSEPH RESTAURANT D'APPLICATION ET ATELIERS	2 RUE SAINT JOSEPH	70700	FRASNE LE CHATEAU	
CEP LA DOUCE RESTAURANT D'APPLICATION	30 GRANDE RUE	90800	BAVILLIERS	
UEAJ STRASBOURG	7 RUE LIVIO	67100	STRASBOURG	GRAND EST
CEF DE SAVERNE	53 RUE DU MARECHAL JOFFRE	67700	SAVERNE	
UEAJ NANCY	34 RUE EMILE COUE	54000	NANCY	
RESTAURANT D'APPLICATION – LE POSTE DE GARDE	47 RUE SAINT VICTOR	55000	VERDUN	
CEF THIERVILLE	RUE DU CLOS DE JARDIN FONTAINE	55840	THIERVILLE-SUR-MEUSE	
CER BAYBEL	43 AVENUE DE L'EUROPE	08210	MOUZON	
RESTAURANT D'APPLICATION – LE GRAIN DE SEL	38 BIS RUE ANDRE VITU	88000	EPINAL	
UEAJ METZ	11 RUE POTIERS D'ETAIN	57070	METZ	
CEF LUSIGNY	D1 LARIVOUR	10270	LUSIGNY-SUR-BARSE	
UEMO COLMAR	140 RUE DU LOGELBACH	68000	COLMAR	

UEAJ BORDEAUX	88 BIS FRANÇOIS DE SOURDIS	33000	BORDEAUX	SUD OUEST
MECS L'OUSTALET	26 RUE ROLAND GOUMY BP30194	47005	AGEN	
UEMO AGEN	39 COURS VICTOR HUGO	47000	AGEN	
UEMO PERIGUEUX	17 RUE LOUIS BLANC	24000	PERIGUEUX	
UEAJ MONT DE MARSAN	BOULEVARD ROZANOFF	40000	MONT DE MARSAN	
MECS & PLANTEROSE	9 RUE DU BOULAU	64000	MOUMOUR	
UEHC LIMOGES	130 AVENUE ERNEST RUBEN	87000	LIMOGES	
UEMO LIMOGES	66 RUE FRANÇOIS PERRIN	87000	LIMOGES	
UEMO GUERET	28 AVENUE DE LA SENATORERIE	23000	GUERET	
CEF DE MOISSANNES	"DOMAINE DU REPAIRE"	87400	MOISSANNES	
CEF DES MONEDIERES	"MAGOUTIERE"	19370	SOUDAINE LAVINADIERE	
CEF D'ANGOULEME	69 RUE DE LA CHARITE	16000	ANGOULEME	
UEHDR DE POITIERS	7 RUE ALIENOR D'AQUITAINE	86000	POITIERS	
UEMO VAULX-EN-VELIN	97, AVENUE PAUL MARCELLIN (ENTREE : 2, RUE LEONARD DE VINCI)	69120	VAULX-EN-VELIN	CENTRE EST
UEAJ GRENOBLE	38 CHEMIN DE LA POTERNE	38100	GRENOBLE	
UEMO SAINT-ETIENNE JACQUARD	1 RUE ELISEE RECLUS	42000	SAINT-ETIENNE	
UEHD-R ROANNE	34-36 RUE CUGNOT	42300	ROANNE	
UEAJ VALENCE	89 RUE ROBERTVAL	26000	VALENCE	
STEMO DROME-ARDECHE / UEMO SUD-OUEST / ANTENNE D'AUBENAS	53 BOULEVARD JEAN MATHON	07200	AUBENAS	
UEMO VILLE-LA-GRAND	21 RUE DES TOURNELLES	74100	VILLE-LA-GRAND	
UEMO CHAMBERY	169 RUE DU NIVOLET	73000	CHAMBERY	

STEMO TOULOUSE SAINT EXUPERY / UEMO OUEST	145 AVENUE DE MURET	31300	TOULOUSE	SUD
STEMO D'ALBI / UEMO RODEZ	6 RUE DE L'ABBE BESSOU	12 000	RODEZ	
STEMO DE MONTAUBAN / UEMO AUCH	7 RUE GAMBETTA	32000	AUCH	
EPEI DE PERPIGNAN / UEAJ DE PERPIGNAN	183, CHEMIN DE L'ETANG LONG	66000	PERPIGNAN	
EPE DE MONTPELLIER / UEHC DE MONTPELLIER	238, AVENUE DE LODEVE	34927	MONTPELLIER	
EPEI DE NIMES / UEAJ DE NIMES	129 CHEMIN DE L'EAU BOUILLIE	30000	NIMES	
UEMO NICE OUEST	AVENUE PONTREMOLI, ZA NICE LA PLAINE 1, BAT. A2	06 200	NICE	SUD EST
UEAJ AVIGNON	COURTINE MOURRE FRAIS - 45, RUE DU MOURELET	84 000	AVIGNON	
UEMO DRAGUIGNAN	IMMEUBLE LE GALIEN - 59, BD HIPPOLYTE MEGE MOURIES	83 300	DRAGUIGNAN	
UEMO TOULON OUEST	157, ROUTE DE MARSEILLE	83 200	TOULON	
CEF NOUVEL HORIZON	7 IMPASSE SYLVESTRE, DOMAINE DES CHUTES-LAVIE	13 388	MARSEILLE	
STEI	7 IMPASSE SYLVESTRE, DOMAINE DES CHUTES-LAVIE	13 388	MARSEILLE	
UEMO	7 IMPASSE SYLVESTRE, DOMAINE DES CHUTES-LAVIE	13 388	MARSEILLE	
LIEU DE VIE « L'OLMARELLI »	LIEU-DIT « OLMAREDDU » ROUTE DE SANE BENEDETTO	20167	ALATA	

STEMO : service territorial éducatif de milieu ouvert

UEMO : unité éducative de milieu ouvert

EPE : établissement de placement éducatif

UEHC : unité éducative d'hébergement collectif

EPEI : établissement de placement éducatif et d'insertion

UEAJ : unité éducative d'activités de jour

STEMOI : service territorial éducatif de milieu ouvert

CEF : centre éducatif fermé

CER : centre éducatif renforcé

UEHD : unité éducative d'hébergement diversifié

STEI : service territorial éducatif et d'insertion

04

Des prises en charge diversifiées

Dans le cadre de l'ordonnance du 2 février 1945, la PJJ a pour cœur de mission l'action éducative dans le cadre pénal.

Pour cela, elle s'appuie sur des principes essentiels à savoir l'éducabilité de tous, le respect des droits des mineurs et de leurs parents et l'adaptation permanente des réponses éducatives aux évolutions des jeunes qui lui sont confiés.

Afin de favoriser une prise en charge adaptée aux besoins et aux évolutions d'adolescents, souvent en grande difficulté, elle dispose d'une large palette de solutions dont le déploiement est assuré grâce à la complémentarité des structures éducatives.

Ainsi, un même jeune peut faire l'objet de plusieurs mesures éducatives ou sanctions pénales (mesure de milieu ouvert, placement judiciaire, détention), adaptées à son profil, ses besoins, et son parcours. Au fil de ses différentes prises en charge par la PJJ, le jeune reste suivi par un seul et même éducateur de milieu ouvert, « fil rouge » de son parcours.

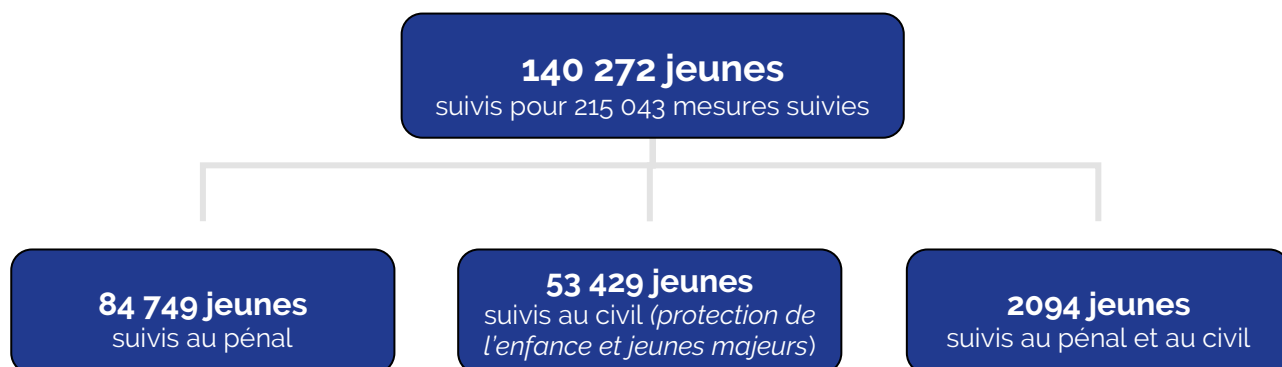
La PJJ pilote et coordonne des dispositifs de placement mais également de milieu ouvert et d'insertion, diversifié et individualisé. Il s'agit de lutter efficacement contre la récidive et de donner l'occasion à ces adolescents, dont certains sont en rupture à la fois familiale, sociale et scolaire, d'éprouver qu'un cadre strict peut être une protection et un marchepied vers un futur meilleur. Cela implique de s'adapter aux besoins de ces adolescents, à leurs capacités de nourrir leur curiosité et de les aider à acquérir de nouvelles compétences.

Ces prises en charge reposent avant tout sur le travail et l'investissement de professionnels dotés de savoirs, de savoir-faire et de savoir-être exigeants. Éducateurs, psychologues, directeurs des services, assistants de service social... travaillent au quotidien aux côtés des jeunes pour favoriser leur insertion sociale et professionnelle et pour les aider à construire leurs parcours de vie.



Atelier informatique
©MJ

La PJJ travaille en réseau avec des acteurs tels que l'Éducation nationale, les missions locales, les organismes de santé, la Police ainsi que les collectivités territoriales et le tissu associatif. Elle participe aux instances de politiques publiques notamment sur la prévention de la délinquance et développe un partenariat avec la société civile.



Données 2017



Centre éducatif fermé
© Caroline Montagné/MJ/DICOM, 2008

Les mesures se répartissent de la manière suivante :

La majorité des mesures sont des mesures de milieu ouvert (53%). Les professionnels de la PJJ exercent dans le milieu de vie habituel des jeunes et des familles :

- **Services territoriaux éducatifs de milieu ouvert (STEMO)** : ils assurent l'accueil et l'information des mineurs et des familles, apportent une aide à la décision du magistrat et mettent en œuvre les prescriptions de l'autorité judiciaire. Les éducateurs interviennent à partir du lieu de vie du mineur. Ils comprennent notamment les unités éducatives de milieu ouvert (UEMO).
- **Services territoriaux éducatifs et d'insertion (STEI)** : ils offrent une prise en charge permanente autour d'activités de jour mises en œuvre par **des unités éducatives d'activités de jour (UEAJ)**. Ces dernières organisent les activités scolaires, professionnelles, culturelles et sportives adaptées aux mineurs. **Les restaurants d'application de la PJJ** y sont, par ailleurs, rattachés. C'est notamment grâce à ce dispositif, que certains jeunes s'orientent vers des CAP ou bac pro hôtellerie-restauration. Vous trouverez [ici](#) le guide gourmand complet.

32%
Réparation pénale
Activité d'aide ou réparation au bénéfice de la victime

17%
Liberté surveillée préjudicielle
L'éducateur intervient auprès du jeune et de son environnement familial

16%
Contrôle judiciaire
Obligations qui violées peuvent conduire à la détention

35%
Stage de citoyenneté, travaux d'intérêt général ...

Quelques mesures relèvent du placement (4%) dans les établissements de la protection judiciaire de la jeunesse :

- **Etablissement de placement éducatif (EPE)** : communément appelés « foyer », l'établissement de placement éducatif de la protection judiciaire de la jeunesse comprend deux unités ou plus :
 - Une unité éducative d'hébergement collectif (UEHC) qui accueille les mineurs sous mandat judiciaire, y compris en urgence. Elle a une capacité de 12 jeunes âgés de 13 à 18 ans.
 - Une unité éducative d'hébergement diversifié (UEHD) qui regroupe un éventail de prises en charge tels que l'hébergement en foyers de jeunes travailleurs, en résidence sociale, en famille d'accueil ou en logement autonome.
 - Une unité centre éducatif renforcé (UE-CER) : petites unités d'hébergement collectif, elles ont pour vocation d'accueillir un groupe de 8 adolescents au maximum dans le cadre de sessions de 3 à 6 mois. Elles permettent aux jeunes de prendre de la distance avec leurs habitudes de vie et de préparer les conditions d'une insertion sociale et professionnelle par le biais d'activités intensives.
- **Les centres éducatifs fermés (CEF)** : alternative à l'incarcération, ils accueillent des mineurs au sein d'un dispositif particulièrement contenant. Les mineurs bénéficient d'un accompagnement éducatif et médico-psychologique renforcé et adapté à leur personnalité. Ils reçoivent des mineurs âgés de 13 à 18 ans, ayant commis des crimes ou des délits, multirécidivistes, pour une durée de 6 mois renouvelables une fois.



Centre éducatif fermé
© Caroline Montagné/MJ/DICOM, 2011

Une minorité de jeunes sont placés en détention (1% de la population carcérale). Ces jeunes détenus font l'objet d'un suivi éducatif par un service éducatif de l'établissement pénitentiaire pour mineurs (SEPM) ou un service de milieu ouvert s'ils sont incarcérés dans le quartier mineur d'une maison d'arrêt.

772 mineurs détenus au 1^{er} janvier 2018

Enfin, 43% des mesures sont des mesures d'investigation. Elles prennent la forme d'enquêtes sur l'environnement de l'enfant, de sa famille, au pénal comme au civil. Elles apportent une aide à la décision du magistrat.

Le droit à l'image des jeunes pris en charge par la protection judiciaire de la jeunesse

Vous êtes journaliste et vous participez à l'opération ?

Quelques règles importantes relatives au droit à l'image des mineurs pris en charge par la protection judiciaire de la jeunesse sont à respecter.

L'article 14 alinéa 4 de l'ordonnance du 2 février 1945 prévoit une protection totale de l'identité du mineur afin de laisser à celui-ci toutes les chances de réinsertion.

L'anonymat doit être général (image, nom et prénom, voix, lieux d'habitation, actes commis, famille proche s'ils sont sources d'identification ...). Il est donc interdit de diffuser, de quelque manière que ce soit, des informations relatives à l'identité ou permettant l'identification d'un mineur.

Il est impératif de recueillir les autorisations des deux titulaires de l'autorité parentale et du mineur lui-même, nonobstant les règles ci-dessus énoncées.

En d'autres termes, il est impératif de disposer des autorisations même si l'anonymat physique et patronymique a été respecté par les journalistes.

Dans le cadre de cet événement, les autorisations ont été recueillies par les directeurs de service et les éducateurs.

Les journalistes devront flouter, modifier les prénoms des jeunes interviewés, photographiés et filmés et également modifier leurs voix.

ATTENTION :

Il vous est strictement interdit :

- De filmer
- Photographier
- Enregistrer
- Interviewer

les mineurs dont les autorisations des titulaires de l'autorité parentale n'ont pas pu être recueillies

Contact presse

Delphine Holstein

01 70 22 78 75 – 06 07 33 37 70 | delphine.holstein@justice.gouv.fr

presse-justice@justice.gouv.fr

